

ARRETE MUNICIPAL N°2023-264

AUTORISANT LE CONCERT « LES GEANTS DU KOMPA », AU PALAIS DES SPORTS ET DE LA
CULTURE DU GOSIER

Le lundi 13 mars 2023

Le Maire de la Ville du Gosier, Monsieur Cédric CORNET,

Vu la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2212-1, L. 2212-2 et L.2212-5 ;

Vu le Code Pénal, notamment ses articles R.610-5, 226-1 et suivants ;

Vu le Code Général de la propriété des personnes publiques ;

Vu le Code de la Santé Publique ;

Vu le Code des Assurances ;

Considérant la demande en date du 17 février 2023, présentée par *IMANI RECORDS*, représenté par Monsieur Sébastien BARRIERE, en vue d'organiser le concert « *LES GEANTS DU KOMPA* », le jeudi 16 mars 2023 au Palais des Sports et de la Culture du Gosier ;

Considérant les garanties présentées par l'organisateur dans le dossier de sécurité ;

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prendre les dispositions pour assurer l'ordre, ainsi que la sécurité du public et de la population ;

ARRETE :

ARTICLE 1 :

IMANI RECORDS est autorisé à organiser le concert « *LES GEANTS DU KOMPA* » au Palais des Sports et de la Culture du Gosier, le jeudi 16 mars 2023, de 18h00 à 00h00.

ARTICLE 2 :

L'organisateur devra se conformer aux horaires définis pour la durée de la manifestation comme indiqué à l'article 1 et conformément au dossier de sécurité.